



## **Le billet (d'humeur) de la déléguée syndicale centrale FO**

En cette période d'élections professionnelles, je crois que l'on aura tout vu et tout entendu : des déclarations surprenantes, des campagnes orchestrées par des agences de communication (parfois à la limite de l'infantilisation) et des distributions de gadgets en tous genres ... Bref, disons que ça doit être tendance !

En lisant les différents tracts attentivement, j'ai eu la bonne surprise de voir que beaucoup d'organisations syndicales ont repris bon nombre de revendications FO portées jusqu'à présent par notre syndicat sans relâche. **Parfait ! Nous ne pouvons que nous en réjouir car plus nous serons nombreux à les soutenir, plus nos chances d'aboutir seront grandes à condition que ces revendications et bonnes intentions ne fondent pas comme neige au soleil après le 23 mai 15 heures, date de fin des élections ...**

Plus agaçant tout de même pour notre équipe militante FO, c'est que nous avons vu aussi certains reprendre à leur compte (et sans même nous citer) les grandes actions juridiques menées et gagnées contre Generali **en oubliant qu'elles ont été initiées (et travaillées à fond) par notre syndicat FO** qui leur a toujours proposé d'agir dans l'unité et de se joindre à nous pour les soutenir (ce qu'ils ont fait parfois avec difficulté et lenteur d'exécution).

De même pour certaines négociations ; par exemple, pour les frais de santé, c'est sous l'impulsion de notre syndicat FO que nous avons obtenu un accord sur la mise en place d'une « sur-complémentaire » à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2016 que notre syndicat FO a signé. **Car OUI nous signons quand les accords sont légaux et respectueux des intérêts des salariés.** Et NON effectivement, nous ne signons pas les accords de régression des droits des salariés et qui plus est, souvent illégaux comme à Generali (ce que nous parvenons à démontrer devant les tribunaux). **On ne joue pas aux apprentis sorciers avec le code du travail (déjà bien malmené) et la jurisprudence, les conséquences sont trop importantes pour tous les salariés de toutes les entreprises de France.** Nous y veillons sans arrêt dans toutes les entreprises, c'est cela un syndicat responsable ...

Par contre, dans cette campagne, certains sujets semblent être évités et non des moindres : **les délégations d'activités** (synonymes d'externalisations avec son lot de suppressions d'emplois en interne) et les salaires ... Sujets tabous ?

**Nous pensons que notre syndicat FO est et restera le moteur revendicatif de cette entreprise et, en toute modestie, sans notre existence beaucoup de droits des salariés de Generali seraient déjà passés à la trappe depuis longtemps. Nous sommes le rempart indispensable contre l'inacceptable dans cette entreprise.** La Direction et des organisations syndicales le savent, et ce, pour les avoir empêchées bien souvent de dormir tranquilles. On ne choisit pas d'être militant syndical (afin de défendre les droits et intérêts des salariés) pour partir en croisière sur une mer calme pendant 4 ans !

**Car en effet, les représentants syndicaux que vous allez élire cette semaine le seront pendant 4 ans !** Et les quatre prochaines années à Generali ne seront pas un long fleuve tranquille. De nombreux projets de la Direction sommeillent actuellement dans les tiroirs ; **plus que jamais nous aurons besoin de militants revendicatifs ET résistants aux pressions ; ça tombe bien, c'est la « marque de fabrique » de notre équipe militante !**

Les salariés le pressentent, le savent ; parallèlement la Direction a bien senti que les salariés veulent le changement. Dans une vidéo sur l'intranet, elle prétend que le changement c'est le nouveau CSE et le vote électronique. **Pas vraiment ... Le changement, c'est le vote massif pour FO afin d'éviter les signatures sur des accords inacceptables à la demande de la Direction et pour bloquer les potentielles régressions sociales à venir.**

**Alors cette semaine, je compte sur vous, l'équipe militante (FOrmidable) de Force Ouvrière compte sur vous !**

Isabelle  
DSC FO Generali



# POURQUOI VOTER POUR LES LISTES FO ? La réponse !

Nos revendications n'ont pas un caractère électoral, elles sont et resteront l'action constante du syndicat FO dans toutes les instances.

## STOP AUX DÉLÉGATIONS D'ACTIVITÉS ET AUX EXTERNALISATIONS !

Elles sont des facteurs de stress pour les salariés concernés ou non, de disparitions de métiers & déqualifications, de suppressions d'emplois et de dégradation des services rendus.

## RÉINTERNALISATIONS DES ACTIVITÉS !

FO s'oppose et s'opposera à tout accord de baisse de salaire et d'augmentation du temps de travail aussi bien pour les salariés administratifs que pour les salariés commerciaux.

**SALAIRES** : Retour aux AUGMENTATIONS GÉNÉRALES POUR TOUS au moins égales à l'inflation.

Revalorisation à la hausse de toutes les primes VARIABLES.

Ramener à 3 ans (et non 5 ans) l'examen de la situation salariale d'un salarié en cas de non augmentation individuelle sur cette période.

La CONTREPARTIE SALARIALE des jours et des heures non payés depuis 2016, conséquence de l'augmentation du temps de travail.

**EMPLOI** : Des embauches en CDI dans tous les services en sous-effectifs.

**CDD** : Requalification en CDI de tous les contrats précaires et notamment les CDD de longue durée pour remplacement.

**SPECIAL CRC** : Obtention sans condition de la Classe 4 pour tous les CRC dès 2 ans passés dans un service de Chargé de Relations Clients afin de tenir compte de leur expérience professionnelle.

Intégration TOTALE des primes dans le salaire en cas de mobilité dans un service non CRC.

**EPARGNE SALARIALE** : Suppression du plafonnement de l'intéressement et de la participation (enveloppe P+I) qui de fait limite le montant des primes versées alors que les salariés seraient en droit de pouvoir obtenir des montants supérieurs.  
Le retour à l'abondement dans le cadre d'une enveloppe financière séparée.

**ALTERNANCE** : Proposition d'un contrat de type CDI à tout alternant de Generali à la fin de sa formation. Veiller à la diversification des tâches effectuées par l'alternant durant toute sa formation.

**TELETRAVAIL** : Obtention sans condition du Télétravail à tous les demandeurs.

Application immédiate du télétravail sur 2 jours sans restriction à tous ceux qui le souhaitent.

Extension à 3 jours de Télétravail.

Tickets restaurant pour tous les télétravailleurs.

Prise en charge par l'employeur des frais d'occupation par le biais d'une indemnisation.

**CLASSIFICATIONS** : Mettre fin aux discriminations dans les classifications (surtout dans les classes 3 et 4 qui font parfois le même travail) et les rémunérations.

**ESPACE DE TRAVAIL** : Les bureaux partagés (FLEX OFFICE) sont déjà un facteur de stress supplémentaire pour les salariés (proximité, bruit, hygiène ...).

Ouverture d'une réflexion afin de faire disparaître les nuisances observées et prendre en compte les souhaits d'améliorations exprimés par les salariés.

**EGALITE PROFESSIONNELLE** : Augmenter ++ le budget afin de permettre de compenser les inégalités salariales de plus en plus nettes compte tenu de l'individualisation des rémunérations de ces dernières années.

**FORMATION / TUTEURS** : Saluer l'investissement des tuteurs par une reconnaissance financière adaptée à leurs missions & tâches.

## ASC : ACTIVITÉS SOCIALES ET CULTURELLES

Relèvement des niveaux déterminants les tranches (*de trop nombreux salariés sont affectés à une tranche trop élevée*).

Ouverture d'une réflexion sur un rééquilibrage des prestations et leurs prises en charge  
**EN CONCERTATION AVEC TOUS LES SALARIÉS DE GENERALI !**